

Avis adopté

Séance plénière du 22 avril 2025

Permettre à tous de bénéficier d'une *alimentation de qualité en quantité suffisante*

Déclaration du groupe Entreprises

Cet avis soulève des questions éminemment importantes de santé, de production globale et agricole et de distribution. Il s'agit ni plus ni moins que de faire de l'accès de tous à une alimentation saine et de qualité une « Grande cause nationale » et donc de s'intéresser à plusieurs axes de développement :

- favoriser des régimes alimentaires équilibrés,
- améliorer la composition des aliments,
- soutenir et développer les dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire,
- mobiliser la restauration collective pour développer des filières locales de qualité...

Ces objectifs sont naturellement indiscutables et partagés, consommateurs comme acteurs économiques. Le champ est vaste et l'avis perd sans doute en lisibilité. Le groupe Entreprises doute de la faisabilité et de l'efficacité de certaines préconisations qui peuvent s'avérer impossibles en raison de la mise en œuvre des procédés complexes et coûteux dans un contexte européen concurrentiel. De plus, l'avis semble peut prendre en compte les engagements très récents des professionnels, notamment du secteur de la distribution. Pourquoi ne pas mettre en avant les progrès réalisés par les différents acteurs de la filière alimentation, du producteur agriculteur au distributeur ? Pourquoi ne pas s'interroger sur un soutien aux acteurs de ces filières et la question tout aussi cruciale de leur rémunération ? Pourquoi ne pas reconnaître les efforts constants réalisés par les entreprises de ce secteur pour justement nourrir la population ? Le groupe Entreprises le regrette et rappelle que la grande distribution reste le principal vecteur pour offrir aux publics des produits de première nécessité, de qualité, à des prix attractifs.

L'inflation, l'augmentation de la précarité, les changements de mode de vie qui influent sur les comportements alimentaires, la montée en puissance de la restauration hors domicile, sont autant de facteurs qui impactent directement les entreprises et l'offre de produits qu'elles peuvent mettre sur un marché désormais globalisé. Le paradoxe, souligné dans l'avis, est le suivant : la volonté accrue de consommer local et la consommation alimentaire de plus en plus dépendante des importations. Face à l'augmentation des prix, la distribution continue à offrir des produits de qualité à des prix raisonnables et en grande quantité (vente de lots, promotions...). Les consommateurs ne s'y trompent d'ailleurs pas et continuent de privilégier ce mode d'approvisionnement. Les achats de produits alimentaires sont réalisés en hyper et supermarchés à 49% puis en magasins spécialisés (12,5%) et en commerces de proximité et sur les marchés (entre 8% et 9%). Le Groupe Entreprises ne peut valider une rhétorique globalement stigmatisante contre les entreprises (exemple, dans l'avis, du « *name and shame* » dénoncé et pourtant maintenu). Le secteur de l'alimentation n'est pas exempt de toute réglementation ! Cette approche prend corps dans certaines préconisations : réglementations, sanctions, taxations sont les leitmotifs de ces propositions faites pour répondre au problème vrai de l'accès de tous à une alimentation de qualité. Comme si d'autres réponses ne pouvaient exister ? Tout

ce qui a trait à l'alimentation en France est réglementé, qu'il s'agisse des additifs ou de la traçabilité de l'origine des produits notamment d'origine animale...

L'information sur les produits peut être améliorée comme en témoigne la mise en œuvre du Nutriscore par un nombre croissant d'entreprises dès lors que les dispositifs visant à éclairer les consommateurs quant aux impacts possibles, sont mis en œuvre en concertation avec les professionnels. La seule question sur ce sujet est l'adoption au niveau européen...

Le Groupe Entreprises s'oppose à la notion d'aliment dit « ultra-transformé ». Ce terme stigmatise, une grande partie des aliments produits par les industriels. L'ANSES vient d'ailleurs de publier un rapport en décembre dernier qui souligne les limites de la classification NOVA, rejoignant ainsi, la position de différentes instances scientifiques européennes d'évaluation. Cette classification, ni aucune autre étudiée, ne peut servir directement de base à la construction d'outils de prévention des maladies chroniques non transmissibles.

Les grands enjeux de santé sont multifactoriels. Le surpoids, certaines maladies non transmissibles sont dues à de multiples causes (sédentarité, alimentation, comportement, génétique...). Les opérateurs économiques sont engagés depuis de nombreuses années à l'optimisation des recettes sur un plan nutritionnel et environnemental. Ce dernier aspect représente un coût de six milliards pour la décarbonation. Cela implique un besoin de soutien des industries agro-alimentaires et de visibilité pour pouvoir anticiper et amortir des investissements ainsi qu'une stabilité réglementaire.

Depuis 2008, les entreprises du secteur alimentaire sont engagées à réduire l'exposition des plus jeunes aux publicités alimentaires, sous l'égide de l'ARCOM, du ministère de la Santé, de l'Agriculture et celui de la Culture au travers d'une charte spécifique. Le précédent bilan souligne le respect constant des engagements des signataires qui pratiquent une autorégulation reconnue. Les acteurs professionnels (industriels de l'alimentaire, annonceurs, chaînes de télévision et leurs régies publicitaires, auteurs et producteurs audiovisuel, l'ensemble de la filière publicitaire, et l'autorité de régulation professionnelle de la publicité) se sont impliqués pour la promotion d'une alimentation et d'une activité physique favorables à la santé dans les programmes et les publicités diffusées à la télévision, dans le cadre d'une démarche d'engagements volontaires et d'actions concrètes et constantes depuis plus de dix ans. L'ARCOM a d'ores et déjà montré qu'en 2020, seules 2,4% des publicités diffusées avant, pendant et après les tranches destinées à la jeunesse sont relatives à des denrées alimentaires ou des boissons. Une nouvelle charte ARCOM vient d'être signée en 2025 pour des engagements encore plus forts :

- Extension du périmètre aux plateformes numériques et aux créateurs de contenus ; création d'un comité de suivi de la Charte ; signature du syndicat nationale de la restauration rapide (SNARR), et du ministère de la Santé

- Programmes courts à venir sur l'éducation aux bons comportements et équilibre alimentaire / activité physique.

Les défis pour permettre à tous de bénéficier d'une alimentation de qualité en quantité suffisante sont complexes. Il convient de privilégier une réponse globale, placée sous l'égide de l'information, de l'éducation, de la pédagogie, de la transparence et d'une politique plus active de prévention. Sur ces sujets, les entreprises sont prêtes à travailler encore plus. Alors que la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat vient d'être soumise à consultation, espérons que le dialogue et la concertation entre toutes les parties prenantes l'emporteront.

Le groupe Entreprises regrette le manque de concertation et vote contre cet avis.